

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 3 MARS 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Madame la conseillère Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**Est absent :** M. le Maire Yvon Laramée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire suppléant, Michel Fréchette, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2014-03-91**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

- 2.1 Séance ordinaire du 3 février 2014;
- 2.2 Séance spéciale du 25 février 2014;

**3. Pétitions**

*Aucune*

**4. Correspondances**

- 4.1 Sollicitation d’une commandite du Comité de l’Album des finissants et finissantes 2013-2014 de l’école secondaire de la Ruche;
- 4.2 Demande d’assistance financière par l’école du Val-de-Grâce;
- 4.3 Demande d’assistance financière du Centre de prévention du suicide (JEVI Estrie);
- 4.4 Demande d’assistance financière du Circuit des arts Memphrémagog;

**5. Administration générale**

- 5.1 Résolution du Conseil approuvant la liste des immeubles faisant l’objet de la vente pour non-paiement de taxes et délégrant le Maire et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale afin d’y représenter les intérêts de la Municipalité;
- 5.2 Renouvellement du contrat de service avec PROMOTEK;
- 5.3 Achat de drapeaux pour la Municipalité;
- 5.4 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 5.5 Résolution établissant les frais d’administration;

**6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2014;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2014;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2014;
- 6.4 Résolution décrétant un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant de 620 635 \$ pour la réfection du barrage du lac Orford;
- 6.5 Résolution décrétant un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant de 648 175 \$ pour la mise aux normes des chemins des Boisés de la Héronnière;
- 6.6 Acceptation du décompte progressif # 7 – Infrastructures d'eau potable;
- 6.7 Affectation du surplus d'exercice 2013 au fonds réservé égout;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Rapport verbal du président du Comité Art et Culture – réunion du 28 février 2014;
- 7.2 Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;
- 7.3 Adoption de la Politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes à Magog;
- 7.4 Autorisation d'achat de livres pour la bibliothèque;
- 7.5 Requête pour le renouvellement du statut de « zone touristique » pour le territoire de la Municipalité d'Eastman;
- 7.6 Résolution fixant la cotisation de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman à 1 200 \$ pour l'année 2014;
- 7.7 Acceptation de l'offre de service du Club de soccer de Magog, *Le Memphré*;
- 7.8 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Cyclo Orford 2014 »;
- 7.9 Orientation des aménagements de l'aire d'accueil du Parc Missisquoi-Nord;
- 7.10 Demandes au sujet de la piste cyclable La Montagnarde;
- 7.11 Confirmation du coût d'inscription au soccer, été 2014;
- 7.12 Autorisation d'achat dans le cadre de l'activité « Un livre, un village »;
- 7.13 Demande d'assistance financière pour le Comité culturel auprès de la MRC de Memphrémagog;
- 7.14 Concert *Orford sur la Route*;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Formation de pompiers;
- 8.3 Achat d'équipement pour le service incendie;
- 8.4 Démission de M. Yves Gagnon de son poste de capitaine et de pompier au sein du service de sécurité incendie;
- 8.5 Résolution nommant M. James Bouthillier au poste de capitaine du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Eastman;
- 8.6 Nomination de M. Réjean Bouthillier à titre de lieutenant du service de sécurité incendie;
- 8.7 Embauche d'un nouveau pompier;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 18 février 2014;
- 9.2 Affectation au Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;
- 9.3 Demande de municipalisation des chemins par *Développement Lac Parker inc*;
- 9.4 Résolution au Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant l'abattage d'arbres en bordure de l'autoroute;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de décembre 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de décembre 2013;

- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 février 2014;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2014;
- 10.5 Entente intermunicipale relative à l'écocentre;
- 10.6 Mise en œuvre du projet subventionné par l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM);

#### **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 17 décembre 2013;
- 11.2 Délégation de M. Simon Provençal au congrès de la COMBEQ les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014, à la Malbaie;
- 11.3 Validation du positionnement et correction réglementaire;

#### **12. Demandes de dérogation mineure**

*Aucune*

#### **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande de M. Jacques Boileau pour construire une résidence de 82 x 31 pi sur le chemin du Théâtre, lot 5 300148;
- 13.2 Demande de M. Marcel Deschamps pour construire une résidence de 60 x 78 pi sur le chemin du Théâtre, lot 5 300 147;

#### **14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de février 2014;

#### **15. Avis de motion**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-09 ayant pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme 2012-07;

#### **16. Règlements**

#### **17. Affaires nouvelles**

#### **18. Période de questions**

#### **19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

#### **2.1 Séance ordinaire du 3 février 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-03-92**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **2.2 Séance spéciale du 25 février 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-03-93**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 25 février 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PÉTITIONS**

*aucune*

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Sollicitation d'une commandite du Comité de l'Album des finissants et finissantes 2013-2014 de l'école secondaire de la Ruche;**

**RÉSOLUTION 2014-03-94**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** la Municipalité d'Eastman achète une publicité format carte d'affaire, au coût de 50 \$, dans l'album des finissants et finissantes de l'école secondaire de la Ruche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Demande d'assistance financière par l'école du Val-de-Grâce;**

**Résolution 2014-03-95**

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil octroie une aide financière à l'école du Val-de-Grâce de 200 \$ pour soutenir la réalisation d'une comédie musicale intitulée « Le destin d'Amina » mise en œuvre par les élèves de 3<sup>e</sup> cycle inscrits en art dramatique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Demande d'assistance financière du Centre de prévention du suicide (JEVI Estrie);**

Le Conseil prend acte.

**4.4 Demande d'assistance financière du Circuit des arts Memphrémagog;**

Le Conseil prend acte.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Résolution du Conseil approuvant la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes et délégrant le Maire et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale afin d'y représenter les intérêts de la Municipalité;**

## **RÉSOLUTION 2014-03-96**

**ATTENDU QUE** la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au 12 juin 2014;

**ATTENDU QUE** la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes doit être approuvée par le Conseil conformément à l'article 1022 du code municipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de solliciter la MRC de Memphrémagog pour qu'elle procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la Municipalité d'Eastman pour les années 2011, 2012 et 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil accepte la liste ci-dessous des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes pour les années 2011, 2012 et 2013;

<b>Propriétaires</b>	<b>Désignation</b>	<b>Taxes 2011</b>	<b>Taxes 2012</b>	<b>Taxes 2013</b>	<b>Intérêts au 12 juin 2014</b>	<b>Total</b>
Multi-Gestion Plus inc	2 236 010	1.80	48.42	99.50	35.26	<b>184.98</b>
Multi-Gestion Plus inc	2 236 012	1.90	52.25	109.94	38.51	<b>202.60</b>
Multi-Gestion Plus inc	3 353 372			727.80	104.97	<b>832.77</b>
Multi-Gestion Plus inc	2 457 225 3 085 911 3 074 672			1689.57	244.36	<b>1933.93</b>
Multi-Gestion Plus inc	2 236 258			133.29	24.28	<b>157.57</b>
Daigle Vincent Perreault Grandmaison Jano	4 380 445		83.77	1371.02	168.43	<b>1623.22</b>
Sirois Sandra	4 380 739		113.63	408.52	67.24	<b>589.39</b>
D'Amour Pierre	4 380 564		4.88	297.28	55.94	<b>358.10</b>
Coallier Marc-André	5 212 041		1074.72	3120.19	645.28	<b>4840.19</b>
Succession Isabelle Galipeau	4 817 493 4 379 619		848.92	865.33	377.95	<b>2092.20</b>
Yan Sum Yuen Gerard	2 236 021	45.60	45.89	92.73	54.44	<b>238.66</b>
Yan Sum Yuen Gerard	2 236 022	47.49	47.80	97.66	56.90	<b>249.85</b>
Flipo Christopher0	4 030 549			616.02	90.13	<b>706.15</b>
Letellier Hélène	2 236 253			85.38	15.75	<b>101.13</b>
Letellier Hélène	2 236 234			70.02	12.92	<b>82.94</b>
Letellier Hélène	2 236 236			60.00	11.07	<b>71.07</b>
Sauvé Claude	2 236 140		31.75	57.12	20.04	<b>108.91</b>
Sauvé Claude	2 236 252		39.66	65.73	24.00	<b>129.39</b>
Pember Realties Limited	4 499 731			251.65	46.43	<b>298.08</b>

A/S 9115-2512 Québec inc-ADJ 2013-06						
Gains Christopher Gains Stephen	4 379 710		4.63	1436.48	172.51	<b>1613.62</b>
Rossano Michel	4 380 153			2884.62	157.66	<b>3042.28</b>
Les Placements Prévert Ltée	2 236 216	261.52	263.19	253.66	260.92	<b>1039.29</b>
Mont Bonplaisir inc	2 457 863	6.33	6.37	8.60	6.77	<b>28.07</b>
Bell Cynthia Ellene	2 236 139			243.21	44.88	<b>288.09</b>
Boivin Carole	2 237 464			932.43	136.29	<b>1068.72</b>
Rodrigue Francis	2 238 220 2 238 231			4093.84	598.93	<b>4692.77</b>
Blais Mireille Giguère Antoine	4 380 433			836.65	37.13	<b>873.78</b>

**QUE** le Conseil sollicite la MRC de Memphrémagog pour qu'elle procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la Municipalité d'Eastman pour les années 2011, 2012 et 2013;

**QUE** le taux d'intérêt exigible sur les soldes de taxes impayées est de 15% annuellement tel que fixé dans le règlement d'imposition de taxes municipales pour l'année 2014;

**QUE** le Conseil autorise le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à enchérir, jusqu'à concurrence d'un montant suffisant pour payer le montant dû des taxes municipales ou scolaires, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ou scolaires, et à acquérir les immeubles qui seront alors mis en vente, lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 12 juin 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.2 Renouvellement du contrat de service avec PROMOTEK;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-97**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement du contrat de service avec PROMOTEK pour une durée de vingt-quatre (24) mois débutant le 1<sup>er</sup> avril 2014 jusqu'au 31 mars 2016 au montant de 3 600 \$ soit seize (16) rapports à 225 \$ chacun, plus toutes les taxes applicables;

**QUE** le Conseil autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.3 Achat de drapeaux pour la Municipalité;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-98**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil autorise l'achat des drapeaux suivants :

- 6 drapeaux Eastman, format 3' x 6' au coût unitaire de 59,55 \$ / ch
- 3 drapeaux du Québec, format 3' x 6' au coût unitaire de 28,00 \$ / ch
- 3 drapeaux du Canada, format 3' x 6' au coût unitaire de 28,00 \$ / ch

Pour un total de 611,70 \$ plus les taxes applicables, auprès de la compagnie *Mirabau*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);**

**RÉSOLUTION 2014-03-99**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** M. Yvon Laramée, et M. Maurice Séguin soient et sont délégués pour assister aux Assises annuelles de la FQM qui auront lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014;

**QUE** les frais afférents à ces délégations soient et sont à la charge de la Municipalité selon la politique de remboursement en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Résolution établissant les frais d'administration;**

**RÉSOLUTION 2014-03-100**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser le pourcentage de frais d'administration lorsque ceux-ci s'appliquent;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil établisse les frais d'administration à 15 % pour les années 2013 et suivantes, lorsque ceux-ci d'appliquent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2014;**

**RÉSOLUTION 2014-03-101**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 28 février 2014 au montant de 938 236,24 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 08*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2014;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-102**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 février 2014 et ce, pour un montant de 35 461,66 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 09*).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2014;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-103**

**Il est proposé par le Conseiller Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 février 2014, et ce, pour un montant de 45 154,96 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 10*).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.4 Résolution décrétant un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant de 620 635 \$ pour la réfection du barrage du lac Orford;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-104**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil décrète un emprunt temporaire sous forme de crédit variable, jusqu'à concurrence d'un montant de 620 635 \$ pour payer les dépenses occasionnées par les travaux relatifs à la réfection du barrage du lac Orford dont le financement permanent est garanti par le règlement d'emprunt 2013-09 dûment approuvé par toutes les instances concernées;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, avec l'institution financière prêteuse, soit la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, tous les documents requis pour donner suite à la demande.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.5 Résolution décrétant un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant de 648 175 \$ pour la mise aux normes des chemins des Boisés de la Héronnière;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-105**

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil décrète un emprunt temporaire sous forme de crédit variable, jusqu'à concurrence d'un montant de 648 175 \$ pour payer les dépenses occasionnées par les travaux relatifs la mise aux normes des chemins des Boisés



de la Héronnière dont le financement permanent est garanti par le règlement d'emprunt 2013-10 dûment approuvé par toutes les instances concernées;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, avec l'institution financière prêteuse, soit la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, tous les documents requis pour donner suite à la demande.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**6.6 Acceptation du décompte progressif # 7 – Infrastructures d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2014-03-106**

**ATTENDU** la recommandation de paiement des consultants SM<sup>i</sup> en regard du décompte progressif # 7 soumis le 18 février 2014;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil accepte le décompte progressif # 7 pour les travaux d'infrastructures d'eau potable;

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture 14-0045 au montant de 789 889,72 \$ taxes incluses.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**6.7 Affectation du surplus d'exercice 2013 au fonds réservé égout;**

**RÉSOLUTION 2014-03-107**

**ATTENDU QUE** les revenus, pour le service d'égout, ont été de 69 216 \$ au cours de l'exercice 2013 et que les dépenses ont été de 61 203 \$;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil autorise que l'excédent de 8 013 \$ des revenus sur les dépenses soit et est transféré dans un surplus affecté à cette fin afin de couvrir les dépenses à venir en lien avec l'égout.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Rapport verbal du président du Comité Art et Culture – réunion du 28 février 2014;**

M. Philippe-Denis Richard, conseiller et président du comité Art et culture fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 28 février 2014.

**7.2 Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;**

**RÉSOLUTION 2014-03-108**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** la Municipalité adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2014, au montant de 50 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.3 Adoption de la Politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes à Magog;**

**RÉSOLUTION 2014-03-109**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil adopte la politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes à Magog tel que présenté au document en annexe et faisant partie intégrante à la présente.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.4 Autorisation d'achat de livres pour la bibliothèque;**

**RÉSOLUTION 2014-03-110**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil autorise l'achat de livres et d'ameublement (étagères) pour la bibliothèque pour un montant maximal de 1 500 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.5 Requête pour le renouvellement du statut de « zone touristique » pour le territoire de la Municipalité d'Eastman;**

**RÉSOLUTION 2014-03-111**

**ATTENDU QUE** le territoire de la Municipalité d'Eastman bénéficie du statut de « zone touristique » depuis plusieurs années;

**ATTENDU QU'**il y a maintenant lieu de formuler, auprès du Ministère du Développement économique de l'innovation et de l'exportation du Québec, une demande de renouvellement du statut;

**ATTENDU QUE** les raisons invoquées dans sa résolution 2003-07-287 et son annexe demeurent très actuelles;

**ATTENDU QUE** le territoire de la Municipalité d'Eastman se définit, année après année, comme une destination récréotouristique toujours grandissante;

**ATTENDU QU'**à l'époque de sa demande en 2002, la Municipalité d'Eastman a reçu l'appui de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, du député de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis, de Tourisme Canton de l'Est;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman, consciente de sa vocation récréotouristique, juge nécessaire d'opérer un bureau d'accueil touristique (BAT) dûment reconnu par Tourisme Québec;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Bolton-Est, Canton de Potton, Eastman et St-Étienne-de-Bolton ont uni leurs efforts afin de réaliser le « Projet de mise en valeur de la rivière Missisquoi-Nord » dont Eastman est la porte d'entrée nord;

**ATTENDU QUE** des investissements majeurs y furent consentis ou en voie de l'être dont des sentiers pédestres, des rampes de mises à l'eau, des pavillons d'accueil et un sentier sur pilotis;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a récemment procédé à l'adoption d'un règlement (règlement 5-09) modifiant son schéma d'aménagement afin de permettre la réalisation d'un projet à portée touristique internationale dont la Ministre des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire a fait l'approbation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman est largement concernée par l'une des orientations générales du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog à savoir :

- Reconnaître la vocation récréotouristique de la MRC de Memphrémagog comme un des moteurs de l'économie régionale, par la consolidation des pôles touristiques d'Orford et Owl's Head et la mise à profit des caractéristiques naturelles, culturelles et patrimoniales;

de même en est-il des quatre (4) orientations fixées pour la station Magog-Orford soient;

- Développer une image forte de la station touristique en tirant avantageusement parti des ressources du milieu et des potentiels;
- Assurer une interrelation et une complémentarité des vocations, des fonctions et des interventions proposées sur l'ensemble de la station;
- Encourager une harmonisation architecturale et environnementale dans le respect des caractéristiques du cadre paysager;
- Favoriser un développement intégré s'appuyant sur la diversité et l'originalité tout en répondant à des conditions optimales de mise en valeur.

En somme, le schéma révisé consacre à Eastman le rôle comme l'une des portes d'entrée de la station touristique Magog-Orford.

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la Municipalité d'Eastman demande au Ministre du Développement économique de l'innovation et de l'Exportation du Québec, M. Nicolas Marceau, de renouveler le statut de « zone touristique » du territoire de la Municipalité d'Eastman conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.6 Résolution fixant la cotisation de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman à 1 200 \$ pour l'année 2014;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-112**

**ATTENDU QUE** la bibliothèque d'Eastman dessert la population de St-Étienne-de-Bolton depuis quelques années déjà;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, pour le conseil municipal, de fixer la cotisation 2014 pour ce service;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil fixe la cotisation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman pour l'année 2014 au même taux que les années passées, soit 1 200 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.7 Acceptation de l'offre de service du Club de soccer de Magog, Le Memphré;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-113**

**ATTENDU QUE** les services du Club de soccer de Magog ont été appréciés pendant les saisons estivales 2012 et 2013;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire poursuivre l'activité « soccer » pour l'année 2014;

**ATTENDU** la soumission du Club de soccer de Magog datée du 21 janvier 2014;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil mandate le Club de soccer de Magog, *Le Memphré*, à la coordination de l'activité et la formation des parents-animateurs pour la saison été 2014, pour un montant maximal de 3 885 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.8 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Cyclo Orford 2014 »;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-114**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la Municipalité autorise leur passage sur la route 112 et le chemin George-Bonnallie, le dimanche 27 juillet 2014, entre 9h05 et 12h45.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.9 Orientation des aménagements de l'aire d'accueil du Parc Missisquoi-Nord;**

### **RÉSOLUTION 2014-03-115**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a acquis le 32 rue des Pins Sud en 2013;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment constitue une partie de l'histoire et du patrimoine bâti de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le bâtiment a fait l'objet d'une évaluation et que celle-ci révèle une vétusté qui oblige la démolition du bâtiment;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère qu'il est de mise de mettre en valeur le site;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil poursuive la mise en œuvre du Plan directeur du Parc Missisquoi;

**QUE** le Conseil ajoute à ce plan directeur un engagement à mettre en valeur le site de manière permanente par l'aménagement d'une aire représentative du bâtiment actuel et d'en souligner l'histoire par un panneau d'interprétation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.10 Demandes au sujet de la piste cyclable *La Montagnarde*;**

##### **RÉSOLUTION 2014-03-116**

**ATTENDU QUE** le premier plan de relocalisation de la Route Verte dans le Parc national du Mont-Orford (PNMO) envisageait un point de jonction par la rue du Cèdre à Eastman, que cela diminuait largement l'expérience cycliste dans notre secteur et obligeait la Municipalité à de nouveaux travaux;

**ATTENDU QUE** depuis cette proposition, aucune communication n'a eu lieu pour revoir le parcours;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman avait suggéré au Parc national du Mont-Orford une voie pour contourner la section difficile et dangereuse entre la Grande Halte et la Municipalité, parcours ayant déjà existé et existant encore en partie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a toujours manifesté son appui à la relocalisation de la Route Verte dans le parc à condition que le point de rencontre avec la Municipalité ne soit pas déplacé;

**ATTENDU QUE** le Parc national du Mont-Orford (PNMO) a décidé de relocaliser la Route Verte *La Montagnarde* sur son territoire afin de réduire le degré de difficulté et de rendre la pratique plus familiale;

**ATTENDU QUE** le plan de relocalisation s'arrête à la Grande Halte;

**ATTENDU QUE** le lien Route Verte entre la Grande Halte et le point de jonction avec la Municipalité d'Eastman constitue environ 1.5 km mais représente un degré de difficulté intermédiaire à avancé et ainsi ne rencontre pas la vocation familiale du reste du parcours;

**ATTENDU QUE** ce petit tronçon sera un frein auprès des utilisateurs pour poursuivre leur escapade vers la Municipalité d'Eastman en raison de son degré de difficulté;

**ATTENDU QUE** la Route Verte se veut un projet intégrateur et que *La Montagnarde* est un projet régional;

**il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil demande au comité de *La Montagnarde* (Route Verte) de revoir la situation de ce parcours afin de permettre l'analyse d'une voie de contournement de la section difficile;

**QUE** le Conseil demande à la Table d'harmonisation du PNMO de revoir la situation de ce parcours afin d'intégrer la demande de la Municipalité à sa planification;

**QUE** le Conseil demande à Vélo Québec, coordonnateur provincial de la Route Verte, d'évaluer cette alternative pour assurer un parcours familial en continu entre la Grande Halte et le point de jonction actuel avec la Municipalité d'Eastman dans le but d'assurer une expérience cycliste de qualité, harmonieuse et sécuritaire sur *La Montagnarde*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.11 Confirmation du coût d'inscription au soccer, été 2014;**

**RÉSOLUTION 2014-03-117**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil décrète le coût d'inscription au soccer pour les 3-12 ans (résidents) à 45 \$;

**QUE** le Conseil décrète des frais additionnels de 15 \$ pour les 3-12 ans (non-résidents).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.12 Autorisation d'achat dans le cadre de l'activité « Un livre, un village »;**

**RÉSOLUTION 2014-03-118**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise l'achat du livre *L'Orangerie* de l'écrivain Larry Tremblay en 50 exemplaires pour un coût maximal de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.13 Demande d'assistance financière pour le Comité culturel auprès de la MRC de Memphrémagog;**

**RÉSOLUTION 2014-03-119**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'assistance financière pour les activités du Comité culturel intitulée provisoirement « Les mercredis (ou jeudis) culturels d'Eastman »;

**QUE** Mme Marie-Lou Laramée soit et est désignée pour signer la demande et tous documents relatifs à celle-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.14 Concert Orford sur la Route;**

**RÉSOLUTION 2014-03-120**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Bolton-Est s'est retirée du financement de l'activité Concert *Orford sur la Route*;

**ATTENDU QUE** ce retrait signifie une surcharge aux municipalités participantes;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil autorise le versement entre 750 \$ à 1 000 \$ pour soutenir le Concert Orford sur la Route, le 11 juillet 2014;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

**8.2 Formation de pompiers;**

**RÉSOLUTION 2014-03-121**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil autorise la formation de Messieurs Daniel Lefebvre, James Bouthillier, Noel Simard, Daniel Monette et Thierry Normand au cours « Premier répondant » offert par *Formation Savie inc*, au coût de 500 \$ par pompier, taxes incluses, qui débutera le 20 mars 2014;

**QUE** le Conseil autorise la formation de Messieurs Pierre Desmarais et Dominic Thériault au cours « Pompier 1 » offert par *Formation Savie inc*, au coût maximum de 2 000 \$ par pompier et qui débutera à une date à être précisée au mois de mars.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Achat d'équipement pour le service incendie;**

**RÉSOLUTION 2014-03-122**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise l'achat de deux habits de combat *Firedex* au coût de 3 850 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 Démission de M. Yves Gagnon de son poste de capitaine et de pompier au sein du service de sécurité incendie;**

**RÉSOLUTION 2014-03-123**

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 24 février 2014, le directeur du service de sécurité incendie informe le Conseil de la démission de M. Gagnon au poste de capitaine et de pompier au sein du service de sécurité incendie, effective en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par la Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil remercie M. Yves Gagnon pour ses bons services rendus à ces postes pendant de nombreuses années.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**8.5 Résolution nommant M. James Bouthillier au poste de capitaine du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Eastman;**

**RÉSOLUTION 2014-03-124**

**ATTENDU** le départ de M. Yves Gagnon au poste de capitaine;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable, pour le service de sécurité incendie de la Municipalité, de combler ce poste;

**ATTENDU QUE** le poste a été affiché au sein de la brigade et qu'aucune personne ne s'est montrée intéressée;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil entérine la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

**QUE** M. James Bouthillier soit et il est, par la présente, nommé capitaine du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Eastman;

**QUE** cette nomination soit et est effective à compter du 3 mars 2014 pour une durée de trois (3) ans renouvelable par périodes successives de trois (3) ans;

**QUE** le salaire et allocation pour utilisation de son véhicule personnel, dans le cadre de son travail, sont ceux fixés annuellement par résolution du Conseil;

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**8.6 Nomination de M. Réjean Bouthillier à titre de lieutenant du service de sécurité incendie;**

**RÉSOLUTION 2014-03-125**

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie a consulté l'ensemble des pompiers sur le remplacement d'un lieutenant;



**ATTENDU QUE** le poste a été affiché au sein de la brigade et que cinq (5) candidats ont démontré leur intérêt;

**ATTENDU QU'**une entrevue et un test ont été effectués pour chacun des candidats avec le directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** M. Réjean Bouthillier soit et est nommé au poste de lieutenant du service de sécurité incendie d'Eastman selon les modalités et conditions ci-dessous :

- Date effective de la nomination : 3 mars 2014;
- Avoir complété et réussi une période de probation de douze (12) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du service de sécurité incendie;
- Avoir complété et réussi la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité municipal » à titre d'officier non urbain, dans les délais prévus;

**QUE** les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le Conseil.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **8.7 Embauche d'un nouveau pompier;**

##### **RÉSOLUTION 2014-03-126**

**ATTENDU** la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 28 février 2014;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** M. Sébastien Drouin soit engagé à titre de pompier temps partiel à compter du 3 mars 2014;

**QUE** ce pompier temps partiel soit engagé selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;
- Obtenir la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » dans les délais prévus;

**QUE** les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le Conseil.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **9. TRAVAUX PUBLICS**

**9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 18 février 2014;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et président de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 février 2014.

**9.2 Affectation au Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;**

**RÉSOLUTION 2014-03-127**

**ATTENDU QUE** des travaux ont été réalisés en 2013 pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter le coût de ces travaux au Fonds;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil affecte la somme de 10 830 \$ du Fonds local pour réfection de certaines voies publiques pour l'entretien du chemin Khartoum en 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Demande de municipalisation des chemins par Développement Lac Parker inc;**

**RÉSOLUTION 2014-03-128**

**ATTENDU** la demande du mandataire de *Développement Lac Parker inc*, M. Éric Jutras, adressée à la Municipalité le 21 février 2014 afin qu'elle municipalise les routes à construire de ce développement;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil recommandera la municipalisation des routes du *Développement Lac Parker inc* conditionnellement à la conformité et au respect intégral de ces routes et à toute la réglementation municipale afférente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Résolution au Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant l'abattage d'arbres en bordure de l'autoroute;**

**RÉSOLUTION 2014-03-129**

**ATTENDU QUE** le MTQ a amorcé de l'abattage d'arbres en bordure de l'autoroute 10;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes sur la façon d'abattre et le résultat visuel de la coupe dans le secteur du chemin Bellevue;

**ATTENDU QUE** le MTQ poursuit actuellement ses travaux le long de l'autoroute sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a, dans ses règlements, des conditions strictes d'abattage lors de construction afin de préserver une qualité visuelle et sonore entre les propriétés;

**ATTENDU QUE** le constat actuel des coupes du MTQ est à l'effet que la protection visuelle et sonore des citoyens n'est pas respectée;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a déclaré le corridor de l'autoroute 10 comme étant d'intérêt visuel supérieur;

**ATTENDU QUE** les coupes actuelles du MTQ ne protègent pas ce corridor visuel d'intérêt supérieur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire d'un terrain en bordure de l'autoroute, offert par le MTQ lors de la construction de l'autoroute 10, avec l'obligation de maintenir un usage strictement à des fins de conservation et de loisirs;

**ATTENDU QU'**une coupe d'arbres en bordure de ce terrain est exactement contraire aux orientations de ces usages;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil demande au MTQ de cesser immédiatement la coupe en bordure de l'autoroute;

**QUE** le Conseil demande une rencontre avec le MTQ le plus rapidement possible afin de convenir ensemble des interventions relatives au parc Missisquoi;

**QUE** le Conseil demande à la MRC de Memphrémagog d'intervenir auprès du Ministère des Transport du Québec, au nom des municipalités faisant partie du corridor visuel d'intérêt supérieur, afin d'établir une pratique rencontrant les objectifs de protection de paysage, de maintien de couvert forestier pour le maintien d'une barrière sonore et de sécurité des automobilistes.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de décembre 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de décembre 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 février 2014;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 février 2014;

#### **10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2014;**

Le Conseil prend acte.

#### **10.5 Entente intermunicipale relative à l'écocentre;**

##### **RÉSOLUTION 2014-03-130**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman et la Municipalité du Canton de Potton ont une entente renouvelable annuellement pour l'accès aux citoyens d'Eastman à l'écocentre de Potton;

**ATTENDU** la résolution de la Municipalité du Canton de Potton demandant à la Municipalité d'Eastman d'accroître sa participation de 1 000 \$ à 2 500 \$ pour l'année 2014;

**ATTENDU QUE** l'usage de l'écocentre de Potton par les citoyens d'Eastman ne s'avère pas concluant;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil ne renouvelle pas l'entente intermunicipale avec la Municipalité du Canton de Potton pour l'accès aux citoyens d'Eastman à l'écocentre de Potton pour l'année 2014.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **10.6 Mise en œuvre du projet subventionné par l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM);**

##### **RÉSOLUTION 2014-03-131**

**ATTENDU** la résolution 2013-10-285

**ATTENDU QUE** le projet de l'Association pour la protection du Lac Parker (APLP) subventionné par l'OBVBM concerne la confection des plans et devis pour des travaux correctifs dans le bassin versant du ruisseau de la Feuillade;

**ATTENDU QUE** les propriétaires concernés par ces travaux correctifs ont été rencontrés afin de présenter le projet d'ensemble;

**ATTENDU QUE** pour confirmer le coût des travaux, il y a lieu d'obtenir les plans et devis;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est sensible aux résultats probants de ces travaux correctifs mais considère qu'il est aussi de mise que la réglementation soit revue afin de soutenir les efforts de protection des cours d'eau et des lacs de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil abroge la résolution 2013-10-285;

**QUE** le Conseil accorde à l'APLP la subvention municipale de 6 900 \$ complétant le montage financier de la demande d'assistance financière adressée à L'OBVBM;

**QUE** le Conseil entreprenne l'évaluation de la réglementation actuelle afin de préciser les conditions entourant notamment la gestion et le contrôle des eaux de ruissellement sur le territoire, le taux de relâche et la régularisation des débits des ruisseaux se déversant dans les lacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 17 décembre 2013;**

Le Conseil prend acte.

### **11.2 Délégation de M. Simon Provençal au congrès de la COMBEQ les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014, à la Malbaie;**

#### **RÉSOLUTION 2014-03-132**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** M. Simon Provençal soit autorisé à assister au congrès de la COMBEQ, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai prochains, à la Malbaie, au coût de 550 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais inhérents à ce congrès sont à la charge de la Municipalité selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.3 Validation du positionnement et correction réglementaire;**

#### **RÉSOLUTION 2014-03-133**

**ATTENDU** la demande de *Transports Canada* de valider les coordonnées géographiques des « bâtiments » Lac Parker et Lac d'Argent;

**ATTENDU QUE** cette validation des coordonnées a été faite et que la conclusion révèle que les coordonnées de *Transports Canada* sont erronées;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil demande à *Transports Canada* de modifier les positions des restrictions en vigueur sur les lacs Parker et d'Argent selon la proposition de l'inspecteur en bâtiment et en environnement annexée aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*aucune*

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande de M. Jacques Boileau pour construire une résidence de 82 x 31 pi sur le chemin du Théâtre, lot 5 300148;**

**13.2 Demande de M. Marcel Deschamps pour construire une résidence de 60 x 78 pi sur le chemin du Théâtre, lot 5 300 147;**

#### **RÉSOLUTION 2014-03-134**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 février 2014 (rés. 2014-03);

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de février 2014;**

Le Conseil prend acte.

### **15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'abroger l'article 15.10.4 concernant l'interdiction des dispositifs lumineux au contour d'une construction;
- d'autoriser l'usage « Marché public » dans la zone Cb-5;
- de modifier les dispositions concernant la coupe d'arbres dans les zones commerciales et résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- de mettre à jour dans l'ensemble des zones commerciales, les usages commerciaux autorisés par zone;
- de modifier la distance minimale en cour avant pour les perrons, galeries et patios à 2 m de ligne avant;
- d'ajouter une section au chapitre 15 concernant des dispositions particulières applicables à un « Refuge »;
- de modifier les usages autorisés dans les zones RUR et AF en abrogeant l'usage « Gîte en forêt » et en ajoutant l'usage « Refuge »;

- de modifier les usages autorisés dans la zone Rt-2 en abrogeant l'usage « Gîte en forêt » et en ajoutant l'usage « Refuge »;
- d'ajouter des dispositions régissant les allées de circulation afin d'améliorer la desserte des services incendie;
- d'effectuer certaines modifications à la délimitation des périmètres d'urbanisation à la suite de l'adoption par la MRC des règlements 14-12-3 et 17-13.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-09 ayant pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme 2012-07;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-09 ayant pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme 2012-07.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour la délimitation des périmètres d'urbanisations à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog des règlements 14-12-3 et 17-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **16. RÈGLEMENTS**

## **17. AFFAIRES NOUVELLES**

## **18. PÉRIODE DE QUESTION**

*Mme Lucille Castonguay informe le Conseil du mauvais état de la rue de Normandie.*

*M. Pierre Boutin questionne l'ordre des items à l'ordre du jour.*

*M. Claude Désautels ajoute un commentaire sur la journée pour l'éradication du phragmite.*

*M. Gilles Drouin demande des précisions sur le financement temporaire et le calendrier des travaux de la réfection des chemins des Boisés de la Héronnière.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2013-03-135**

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h40.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (*CCS*) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,**  
**Maire**

---

**Caroline Rioux,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**